Préveranges - Pérassay

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

Sur les pas des Maîtres Sonneurs, 8e étape.

Randonnée n°56341

Durée :	6h15	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	19.98km	**Retour point de départ :**	Non
Dénivelé positif :	198m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	265m		
Point haut :	499m	**Commune :**	Préveranges (18370)
Point bas :	346m		

Description

Balisage Rouge et Jaune du GRP® du Tour sur les Pas des Maîtres Sonneurs

(**D**) De l'église de Préveranges, prendre la route en direction de Saint-Marien, passer devant un gîte d'étape puis, 100 m plus loin, prendre à droite sur environ 200 m la Rue Saint-Martin.

Jonction avec le sentier GR® 41.

(**1**) Quitter Préveranges en empruntant un chemin à gauche, traverser la Route de Saint-Marien (D1E) et poursuivre sur environ 600 m par un chemin en face. Atteindre un carrefour de chemins.

Séparation avec le sentier GR®41 qui continue vers le Sud.

(**2**) Poursuivre à droite sur le GRP® et parvenir au Bois du Breu. Au carrefour de chemins, tourner à droite. Couper la Route de Saint-Marien, et prendre en face une petite route menant à une ferme. Laisser celle-ci sur la gauche et poursuivre tout droit par un chemin qui descend au hameau du Betoux. Après quelques maisons, tourner sur une route à gauche et, juste après un pont sur la Joyeuse, s'engager sur un sentier à gauche. Il franchit de nouveau la Joyeuse et monte sur une colline. Gagner un étang, tourner à droite en longeant l'étang et continuer le chemin. Passer devant une maison avec un vieux puits et poursuivre tout droit jusqu'à un virage.

(**3**) Prendre un chemin à gauche ; il monte sur environ 400 m puis tourne brutalement à droite pour aboutir à une route goudronnée. Passer à gauche sous un pont de chemin de fer (ancienne ligne de chemin de fer Champillet-Lavaufranche, qui a été exploitée jusqu'au début des années cinquante). Gagner le Magnoux.

(**4**) Traverser le hameau en négligeant les routes à gauche. En haut d'une côte, virer à gauche et parvenir à un croisement où se dresse un château d'eau (à 504 m, point culminant du Cher et de la région Centre). Poursuivre quelques mètres sur la D203 à droite, parvenir au château d'eau et aller jusqu'au croisement suivant.

(**5**) Quitter la D203 en prenant la route sur la gauche, suivre le bois de châtaigniers et prendre la 1ère route à droite. Descendre jusqu'à Beddes et à la source de l'Indre sur votre droite.

Points de passages

D **Église de Préveranges**
N 46.432501° / E 2.253804° - alt. 424m - km 0

1 **Quitter Préveranges**
N 46.43334° / E 2.250957° - alt. 420m - km 0.25

2 **Carrefour de chemins**
N 46.426286° / E 2.247101° - alt. 455m - km 1.14

3 **Après l'Ayant**
N 46.42924° / E 2.217207° - alt. 449m - km 4.75

4 **Le Magnoux**
N 46.42786° / E 2.20334° - alt. 485m - km 6.17

5 **À gauche**
N 46.428301° / E 2.19721° - alt. 497m - km 6.85

6 **Sources de l'Indre**
N 46.424601° / E 2.184746° - alt. 472m - km 8.29

7 **Chez Jabier**
N 46.434326° / E 2.170144° - alt. 444m - km 10.52

8 **Chemin herbeux (cote 405)**
N 46.438017° / E 2.158172° - alt. 413m - km 11.61

9 **La Courcelle**
N 46.4433° / E 2.168327° - alt. 419m - km 12.69

10 **Eglise de St Priest**
N 46.450047° / E 2.171882° - alt. 376m - km 13.57

11 **Limite Cher/Indre**
N 46.466139° / E 2.175312° - alt. 408m - km 15.88

12 **Pointe Maziere**
N 46.465086° / E 2.158854° - alt. 384m - km 18.52

A **Église de Perassay**
N 46.471897° / E 2.146415° - alt. 353m - km 19.98

Copie, vente et diffusion interdites - 7ScBfoXU

(**6**) Quitter ici le GRP® pour prendre le chemin à gauche qui remonte à travers puis vire à droite en limite du bois. Obliquer dans la première petite route sur la gauche. La suivre jusque chez Jabier.

(**7**) Traverser la D3E et prendre la route en face. Cette route se prolonge à droite par un long chemin descendant. Passer un croisement et parvenir à un carrefour (cote 405).

(**8**) Tourner à droite sur un chemin herbeux sur environ 100m et prendre un chemin montant qui conduit à la départementale D3E au hameau de la Courcelle.

(**9**) Prendre la D3E à gauche. Au carrefour, rester à droite sur la D203 pour rejoindre Saint-Priest-la-Marche.

(**10**) Arriver à l'église passer devant celle-ci à gauche et prendre le sentier en face qui descend au ruisseau (Indre) Remonter en face sur la gauche et prendre le chemin à droite qui mène au stade, à la route prendre à gauche. Atteindre le hameau de La Lande. Prendre une rue à gauche et 100 m plus loin à droite. À un croisement, continuer tout droit : la route se prolonge par un chemin en face. Environ 300 m plus loin, parvenir à la limite entre le Cher et l'Indre.

(**11**) À la limite des départements, poursuivre en face puis à gauche à l'intersection suivante. Faire un droite/gauche et s'engager sur une petite route direction Pointe Mazière vers l'Ouest pendant environ 300 m. Tourner à droite dans un chemin bordé de châtaigniers qui longe un petit bois et gagne une piste que l'on prend sur la gauche. Obliquer de nouveau à gauche sur une petite route (D84) qui passe entre deux étangs. Traverser les hameaux de La Saigne et Pointe Mazière.

(**12**) Passer les dernières maisons de ce dernier, tourner à droite. La route dévale la pente (déclivité annoncée de 20%). Remonter jusque Chez Piot, rester sur la route principale à gauche et longer un stade par la droite. Tourner à gauche pour descendre dans le centre de Pérassay vers l'église (**A**).

Informations pratiques

Hébergement Préveranges, Saint-Priest et Pérassay Voir site Chapitre : Organiser votre randonnée.
Ravitaillement : Préveranges, Pérassay.
Point d'eau : Préveranges, Saint-Priest, Pérassay.
Aire de pique-nique: Halle de Saint-Priest une centaine de mètres sur la route après l'église sur la gauche

A proximité

Point culminant région Centre Val de Loire Le Magnoux (Préveranges) 504 m.
Source de l'Indre Beddes (Saint-Priest).
Châtaigneraie Saint-Priest.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-preveranges-perassay/

Copie, vente et diffusion interdites - 7ScBfoXU

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

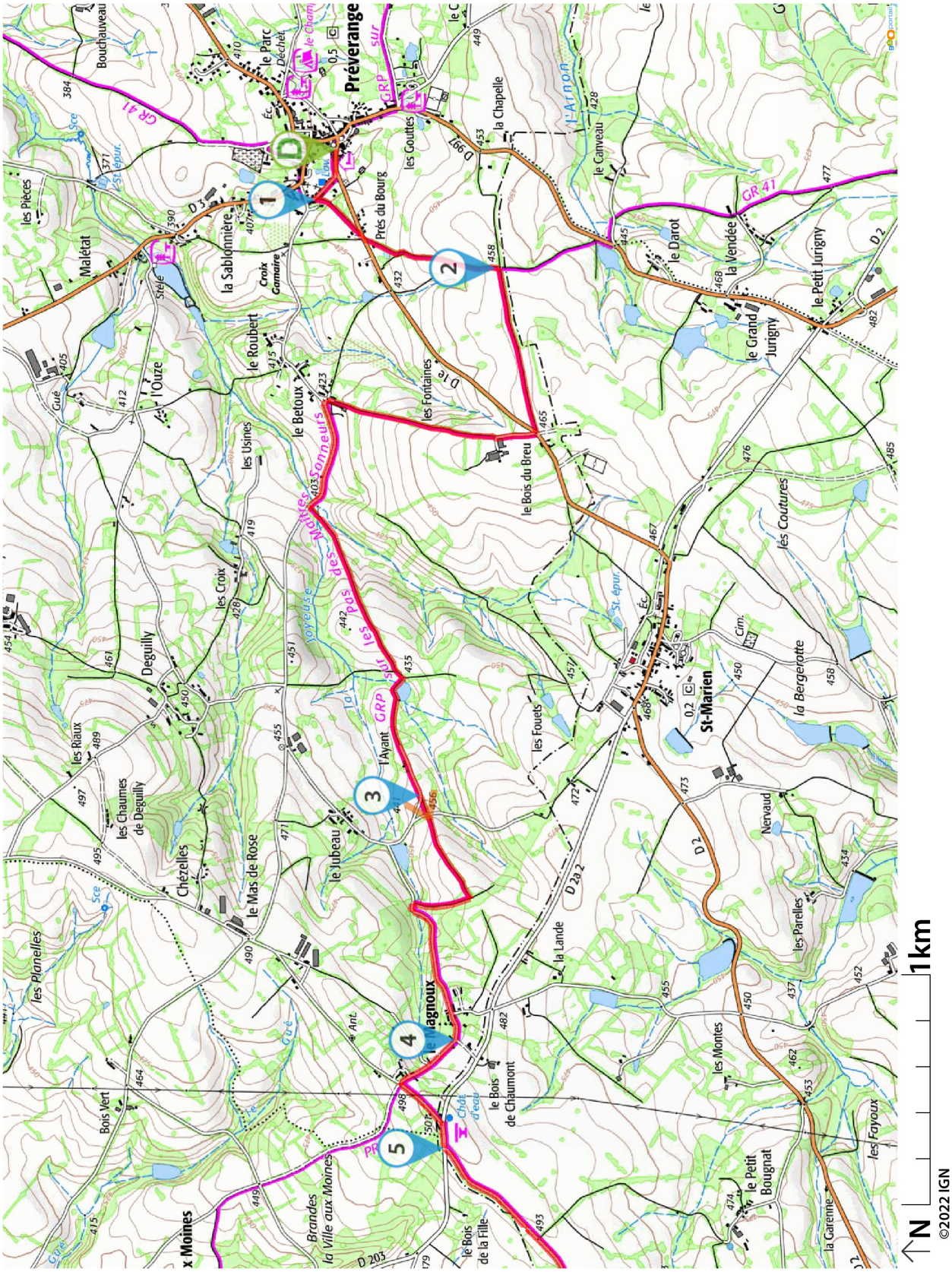

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

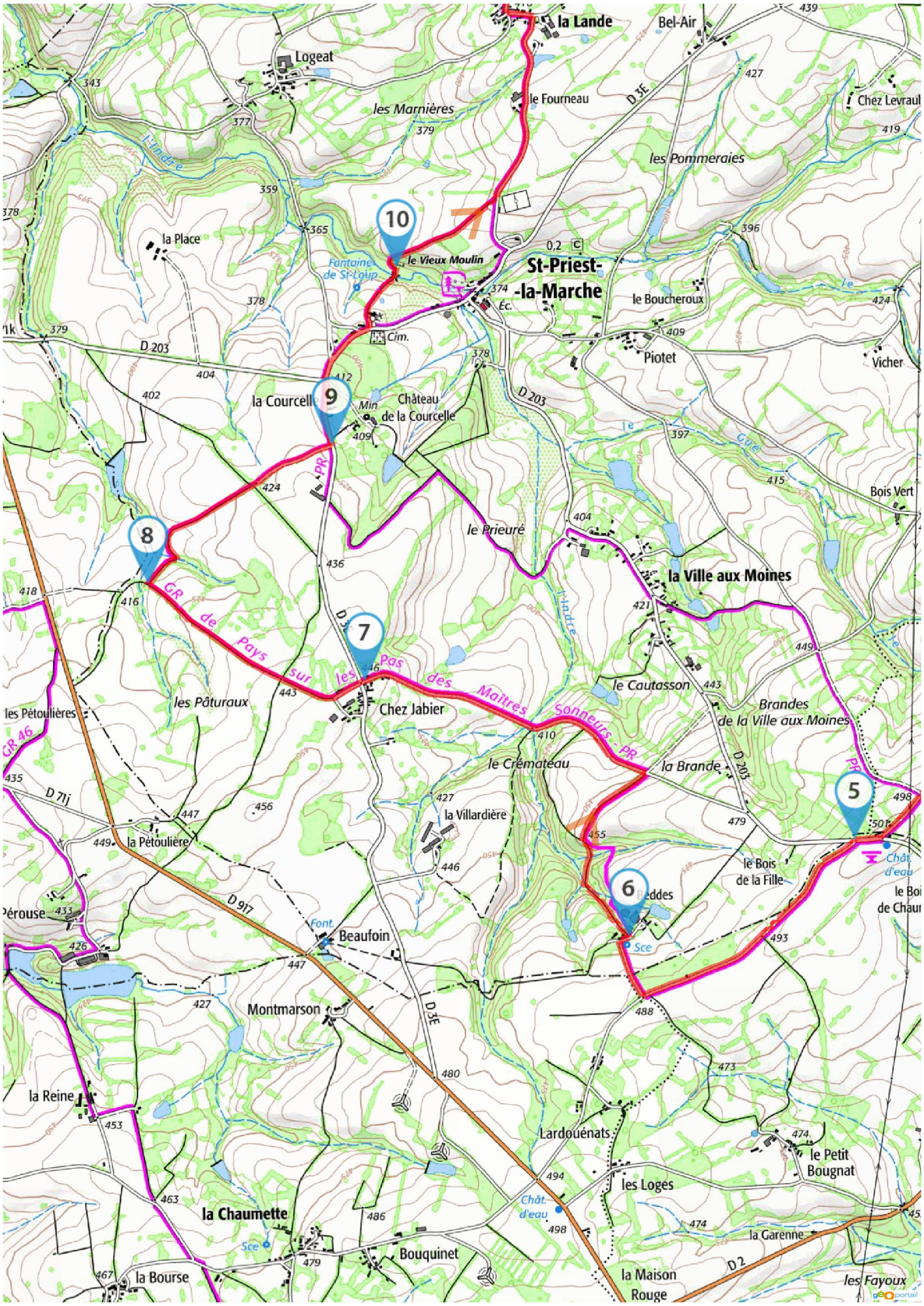

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

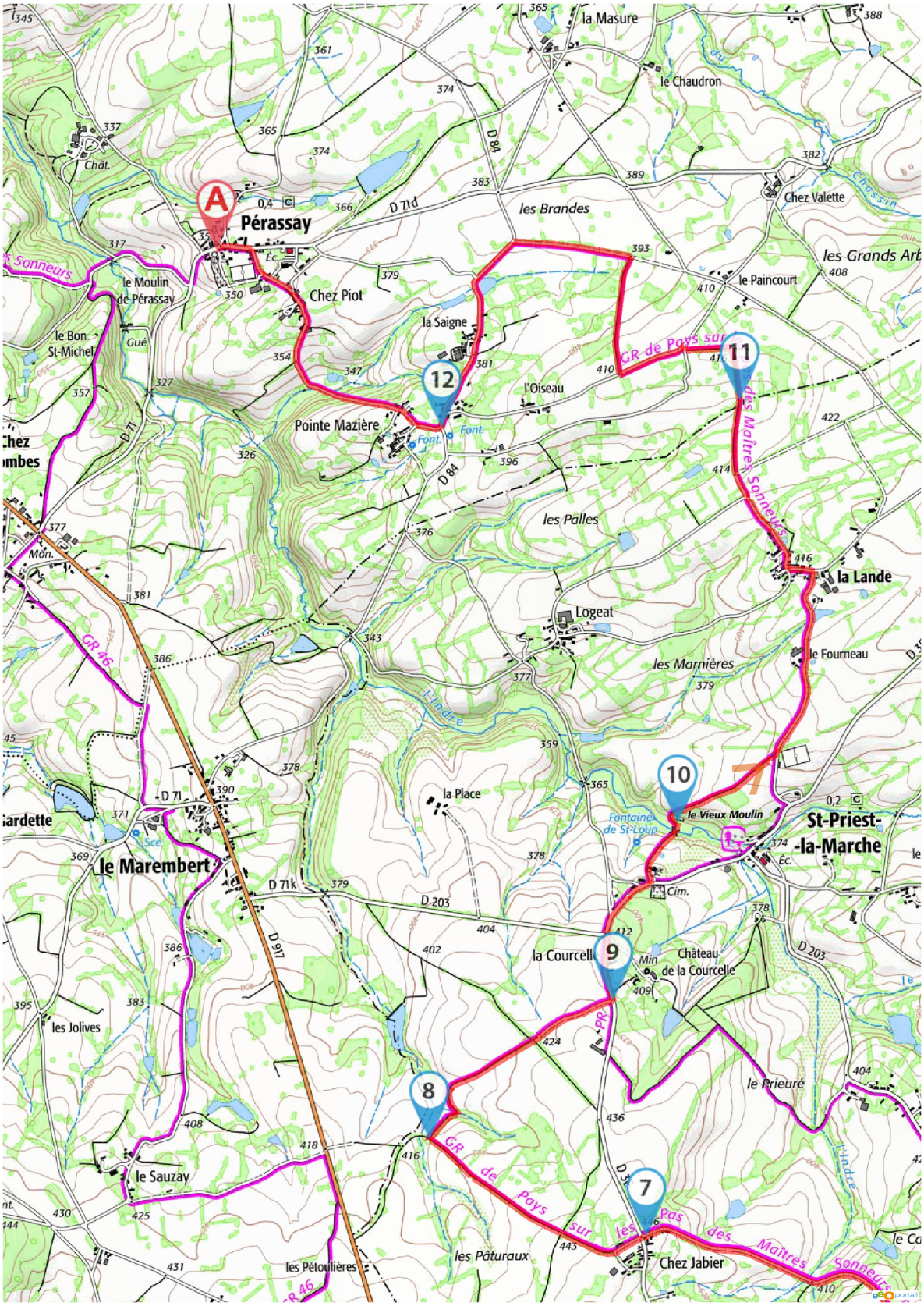

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

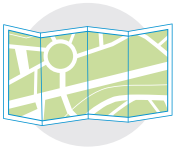

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

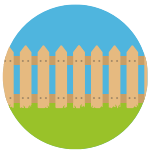

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

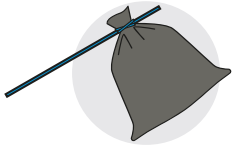

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.